



Club de Patinage Artistique de Rimouski

Frais d'inscription *** Ceux-ci sont pour la saison complète***			
Groupe Initiation - <u>Étape 3 réussi, STAR 1</u> - Encadrement inclus – Lundi et Mercredi			
Style libre : 2 X 45 min/sem.			310\$
Habilités/Danses : 1 X 20 min/sem.			
Groupe Junior – <u>STAR 2 et STAR 3</u> - (Avoir réussi le test STAR 1 de style libre)			
Mardi, Mercredi et Samedi			
Style libre : 3 X 45 min/sem.			305\$
Habilités/Danses : 2 X 30 min/sem. Patinage de force : 1 X 10 min/sem.			
Groupe Intermédiaire – <u>STAR 4 à STAR 7</u> – (Avoir complété le test STAR 3 de style libre)			
Lundi, Mercredi et Samedi			
Style libre : 3 X 50 min/sem.			315\$
Habilités/Danses : 2 X 30 min/sem. Patinage de force : 1 X 10 min/sem.			
Groupe Avancé – STAR 8 et + – (Avoir complété le test STAR 8 de style libre)			
Mardi, Jeudi et Samedi			
Style libre : 3 X 50 min/sem.			315\$
Habilités/Danses : 2 X 30 min/sem. Patinage de force : 1 X 10 min/sem.			
Style Libre du matin – Mardi, Jeudi et Vendredi			185\$
Critère : Test Star 3 Style Libre complété			55\$
55\$ pour l'année (si déjà inscrit au programme régulier du CPAR)			
Rabais si Or en habiletés ET en danses			-75,00\$
Frais Affiliation Patinage Canada			60.00\$
Financement Chocolat			
Choix #1	Supplément 50.00\$	OU	100\$
Choix #2	Supplément 50.00\$	OU	100\$

Si aucune mention n'est faite, les photos prises par le CPA pourront être utilisées dans les journaux et sur Internet.

Les jetons s'appliquent au montant de l'inscription seulement.

Formation des groupes : Les groupes seront formés une fois les inscriptions reçues. Les niveaux STAR indiqués pour chaque groupe sont à titre indicatifs et sont sujets à une révision selon le nombre d'inscriptions reçues. Un paiement de 200\$ sera exigé lors de l'inscription, la balance sera payable le 1er décembre 2024.

Rabais familial : 2 enfants, moins 5 % sur le total de programme pour chaque enfant d'une famille (3 enfants, moins 10 % pour chaque enfant; 4 enfants et plus, moins 15 % pour chaque enfant). Ce rabais n'inclut pas les frais d'affiliation à Patinage Canada, ni le montant demandé pour les campagnes de financement.

Remboursement : Nous ne pouvons pas rembourser les frais d'affiliation à Patinage Canada ainsi que le financement et les frais d'administration. Si un patineur annule son inscription avant le début des cours, un remboursement pour le total du programme seulement sera alloué.

Toute demande de remboursement survenant après le début des cours doit être faite par écrit au Conseil d'administration du CPAR. Une fois la demande reçue et approuvée, un remboursement au prorata (en fonction de la date de la demande) sera effectué. Aucun remboursement ne sera accordé si 50% ou plus des cours ont été offerts.

Veillez prendre note que pour les groupes Initiation et plus, aucune reprise de cours ou aucun remboursement ne sera accordé(e) en cas d'annulation exceptionnelle (Ex : tempête, bris dans l'aréna, tournois ou événements spéciaux, etc.)

Paiement de l'inscription: Le CPAR privilégie les paiements comptant, par chèque ou par virement Interac au cpaderimouski@gmail.com. Une fois votre inscription reçue et traitée, vous recevrez par courriel une facture détaillée ainsi que tous les autres documents pertinents. Le versement de 200\$ + le montant d'affiliation de 60\$ est exigé avant la première séance sur glace du patineur ou de la patineuse.

Paiement du chocolat et/ou du financement: Le chocolat ou le financement doit être payé au plus tard le 9 octobre et aucune boîte de chocolat ne sera remise pour la vente sans avoir été préalablement payée au CPAR. Un chèque postdaté du 9 octobre au nom du CPA Rimouski est recommandé à ceux qui souhaitent vendre le chocolat avant d'avoir à le payer.

Paiement des entraîneurs : Vous avez un maximum de 30 jours après réception pour payer vos factures d'entraîneurs sinon les leçons privées données à votre enfant seront suspendues.

Soldes en souffrance : Veuillez prendre note que toute facture datant du 6 août 2024 ou avant et n'ayant pas été payée, que ce soit au CPAR ou à l'un de ses entraîneurs réguliers, devra être réglée en totalité avant que le patineur ou la patineuse puisse prendre part à n'importe quel programme de la saison 2024-2025.